

**RAPPORT  
SUR  
LES  
ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES**

**2019**

**COMMUNE DE BOULOGNE SUR MER**

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) vient en soutien du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT.

**Le ROB est une étape obligatoire** dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants, (Art. L.2312-1 du CGCT). En cas d'absence de ROB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Un ensemble de modifications liées à la loi sont ainsi énoncées :

- Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux Communes membres.

- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.

- 2 mois avant l'examen du budget, le Maire d'une commune de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal.

- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

Voici les thèmes déclinés :

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LES ENGAGEMENTS PLURI ANNUELS

LA STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

LA PRESENTATION DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

De nombreux changements de périmètre étaient intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec le double transfert de la compétence collecte des ordures ménagères et de la compétence tourisme. Ces transferts ont occasionné une perte de ressources nette et pérenne dans les ressources de fonctionnement, interrogeant le concept de neutralité des transferts de compétence. D'une manière plus générale, les transferts de compétence apparaissent plus comme un facteur de risque qu'une opportunité financière pour les années futures.

L'enjeu majeur posé pour 2019 sera d'être en capacité d'absorber les effets de mesures exogènes à la gestion communale, sur le front des annonces nationales en matière de dotations, de fiscalité et celui des incidences des transferts de compétences édictées par la loi Notre, il s'agit notamment pour l'année 2019 des incidences encore non finalisées du transfert de la compétence assainissement. Il conviendra d'élaborer ce budget en tenant compte d'hypothèses dans les domaines où les données chiffrées ne sont pas encore connues.

Ces transferts constituent la maille des changements de périmètre entre les exercices 2017, 2018 et 2019 et contribuent à la démassification de la surface budgétaire globale, pour l'essentiel en section de fonctionnement.

Ces mouvements entraînent une diminution significative de la **capacité d'autofinancement communale depuis 2017** avec des incidences multiples comme la pression sur l'affectation de résultat en phase de budget supplémentaire. Ils interrogent directement la commune sur l'action publique et le dimensionnement voire la préservation des différents versants de l'action publique. A ce jour, la Commune réussit par ses efforts de gestion à préserver et protéger son action au service des citoyens.

Un enjeu déterminant pour 2019 sera constitué par la politique de l'Etat en matière d'accompagnement des collectivités territoriales, sur le plan des dotations, du devenir des mécanismes de péréquation et de solidarité nationaux. Le gouvernement semblerait s'acheminer, pour les mois à venir, vers une sauvegarde du niveau général des dotations vers les collectivités. Il est prématuré de préjuger de la réalité des annonces et leur articulation autour des dotations de base et des dotations de péréquation.

Les hypothèses budgétaires retenues de la commune, optimistes, sont celles d'une stabilité sur le périmètre global, de l'ensemble des dotations. A ce stade, le risque demeure pourtant de l'intensification de l'effort demandé par l'Etat aux Collectivités Territoriales.

Pour l'exercice 2019, la Dotation Globale de Fonctionnement est envisagée à hauteur de 5 800 000 €.

Dans le domaine de la péréquation, depuis quelques années, la commune de Boulogne-sur-Mer a constaté la progression du montant de la Dotation de Solidarité Urbaine pour deux raisons :

- L'enveloppe de l'Etat consacrée à la Dotation de Solidarité Urbaine dans la DGF a largement augmenté.

DSU	2016	2017	2018	2019	
Dotation de solidarité urbaine	7 612 050	8 161 836	8 484 384	8 550 000	

- Le positionnement favorable de la ville de Boulogne-sur-Mer au niveau national sur des indices composites permet de bénéficier de la DSU

DSU	2016	2018
Rang Commune de Boulogne/Mer	70	73

La péréquation horizontale a progressé mais a visiblement atteint son asymptote en 2017. Cette tendance semble désormais s'inverser.

FPIC	2016	2017	2018	2019
Fonds de péréquation Intercommunale	1 025 268	975 367	901 663	900 000

L'érosion du Fonds FPIC ressort à partir de 2018, et le montant réparti par la CAB aux différentes communes s'est amoindri.

L'ensemble des dotations aura subi une baisse forte et constante amplifiée depuis 2015. Pour 2017 et 2018, la baisse aura encore été très importante, de plus de - 10%. La dotation forfaitaire aura fondu de - 50% en l'espace de 5 années. La stabilité des concours serait bienvenue.

Pour l'exercice 2019, la double interrogation en matière de Dotation Globale de Fonctionnement concerne l'enveloppe de la Loi de Finances encore inconnue. Le niveau de la croissance moins soutenu que prévu soulève des inquiétudes quant à l'enveloppe consacrée aux dotations.

. La péréquation horizontale a permis à la commune de Boulogne sur mer de compenser, partiellement, la baisse des fonds classiques et de pouvoir relever les nombreux défis posés par les charges de centralité.

La péréquation semble désormais plafonner. La commune de Boulogne sur Mer avait su absorber et gérer le resserrement des dotations de la péréquation. Désormais les marges de manœuvres sont restreintes.

Autre volet déterminant en 2019 : la réforme de la fiscalité via la réduction des recettes tirées de la fiscalité directe locale : au droit de la taxe d'habitation. La réduction des recettes fiscales devait trouver compensation via une dotation. Au dernier moment, la notification des bases a fait l'objet d'une neutralisation à la source. L'incertitude relative à la réforme fiscale, son étalement dans le temps, l'appréciation du niveau de compensation, sont autant de facteurs qui ne seront levés qu'à l'aune de la future Loi de Finances.

Une certitude est néanmoins que les collectivités seront désormais privées d'une recette dynamique, fondée sur les bases fiscales, avec la maîtrise locale des taux. La compensation sera dans ce cas de figure fixe et plafonnée, susceptible d'être progressivement réduite comme l'ensemble des dotations. L'hypothèse budgétaire sera assise sur l'hypothèse de départ d'une compensation totale.

Le budget 2019 sera construit sur la base d'une diminution encore sensible des masses budgétaires, mineure en section de fonctionnement, s'ajoutant aux 4.5 Millions d'Euros de 2017. En revanche, les masses budgétaires portant sur l'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, diminueront dans une proportion plus sensible, de plus de 3 millions d'euros, s'ajoutant aussi à la baisse précédente de l'ordre de 3.5 Millions d'Euros. Pour autant la Commune maintient le cap d'un investissement dynamique à 18 Millions d'Euros.

S'agissant des changements de périmètre, sur le fonctionnement, les effets sont liés au transfert des activités logement au CCAS, celui de l'intégration des finances du CCAS sur la commune et le transfert des autorisations du droit des sols à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Dans la mesure où la collectivité souhaite maintenir le fil conducteur de la mandature, à savoir la réduction de la pression fiscale sur les habitants, le budget 2019 sera fidèle aux engagements avec la stabilité des taux de fiscalité directe locale.

Dans un contexte relativement généralisé de recentrage des collectivités sur leur cœur de métier ou de compétences, la commune cherchera auprès de ses partenaires institutionnels à obtenir un engagement à participer aux financements de ses actions ou de ses investissements.

Le budget 2019 sera également sans doute l'occasion d'affiner la tarification des prestations de la commune, le caractère gratuit ou payant des prestations dans la perspective de compenser une partie des baisses structurelles.

Au final le Budget 2019 est construit sur la base d'une augmentation maîtrisée, à +2.16%, de ses dépenses de fonctionnement dans le contexte général d'augmentation des coûts, comme celui du gaz qui progresse de +14% sur un an.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL BUDGETS		58 962 379.44	60 236 307.05	1 273 927.61	2.16%

Au travers de l'ensemble de ces impacts exogènes, la Commune fait face à la baisse de l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Commune. Le Budget 2019 est à nouveau un budget de rupture.

### LES ENGAGEMENTS PLURI ANNUELS

Comme pour les années précédentes, l'investissement 2019 sera composé d'opérations structurantes sous la forme de travaux nouveaux et précédemment engagés sur les exercices antérieurs et de programmes récurrents comme le renouvellement et l'entretien des équipements.

Les différents programmes ont été définis en fonction des priorités affichées en début de mandature et ont pour enjeu de moderniser, améliorer, renforcer l'attractivité de la ville et d'insuffler ainsi un dynamisme économique et commercial créateur d'emplois.

Ils se déclinent sur plusieurs années budgétaires et leur assiette globale sera supérieure à 18 Millions d'Euros en rythme annuel soit un niveau aussi dynamique qu'en 2018.

#### > La redynamisation du centre-ville

Grâce à l'action déjà engagée par la municipalité de Boulogne qui s'est illustrée par de nombreuses initiatives de reconquête de son centre-ville, Boulogne a pu intégrer le programme national « Cœur de ville », un dispositif qui permettra d'aller au-delà grâce à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Ce programme repose sur cinq axes structurants :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Fournir l'accès aux équipements et services publics

Sur l'année 2019, près de 3 200 000 euros seront dévolus à la mise en œuvre de ce plan « action cœur de ville » avec notamment la requalification d'espaces publics, le renforcement de l'éclairage public, la poursuite du déploiement de la vidéosurveillance, la couverture piétonne du pont de l'Entente Cordiale, la première phase de la restructuration du théâtre Monsigny, l'étude d'aménagement de la basse ville et du jardin d'enfants. Sur ces différentes opérations, des financements sont attendus à hauteur de 1 500 000 euros provenant de l'Etat au titre de la DPV, de la Communauté d'agglomération, de la Région .

#### > Les opérations du projet structurant Axe LIANE.

L'extension de Nausicaa qui a été livrée en mai 2018 relevant de la compétence de la communauté d'agglomération est accompagnée par la ville par l'aménagement de la promenade des jardins, permettant ainsi la requalification du Quai Gambetta, du Quai des paquebots et l'extension des jardins.

Commencée en 2016, cette opération s'est poursuivie par d'importants travaux de requalification du Bd Ste Beuve et des jardins de Nausicaa au cours de l'année 2018 et cette opération se poursuit sur les prochains exercices budgétaires avec pour objectif une livraison de l'ensemble en 2020. A compter de novembre 2018, c'est la promenade haute qui est réalisée. Cette structure couvrira un parking de 80 places de stationnement, des sanitaires, 4 cellules commerciales pour l'accueil des friteries et sera terminée pour le printemps 2019. L'ensemble de l'opération totalise 5 millions d'euros, ce sont 2 500 000 euros qui seront imputés sur l'exercice 2019.

Cette opération a fait l'objet d'un subventionnement dans le cadre du contrat de plan Etat/Région et fait l'objet de financement PRADET de la Région, FNADT de l'Etat ainsi que d'une aide complémentaire de la CAB.

Sur le site République Eperon, l'opération d'aménagement est confiée, par le biais d'une concession d'aménagement, à la Société Publique Locale d'aménagement « Aménagement du Territoire Boulonnais » pour une durée de 20 ans. Cette opération de reconquête urbaine de friches situées au cœur du territoire urbain participe au renouveau économique et touristique du Boulonnais. La phase opérationnelle de construction s'engage après une phase préalable de recherches d'investisseurs et de démarches administratives.

La place de la République accueillera la future résidence hôtelière « Holiday Suites », à proximité directe du Casino. Ce projet représente un investissement de 7 millions d'euros réalisé par la société belge Twin Promotion. « Holiday suites» ouvrira ses portes début 2019. La société qui a étudié le marché du tourisme de manière très détaillée est persuadée de l'intérêt croissant des touristes pour ce type d'hébergement qui permet aussi les séjours professionnels. Très rapidement, Belges, Néerlandais, Allemands et Français ont en effet été séduits par les biens proposés et ont choisi d'investir. Aujourd'hui, il reste peu d'appartements disponibles à la vente. La résidence

disposera d'un parking souterrain de 47 places et s'élèvera sur 8 étages avec 109 appartements, allant du studio-cabine de 25 m<sup>2</sup> à la suite de 55m<sup>2</sup> en moyenne.

En 2019, sera érigé sur la parcelle au droit du viaduc J Jaurès, à proximité de la Tour DAMREMONT et du casino, un complexe cinématographique de 14 salles. Cette opération est portée par la Société MEGARAMA.

En outre, sur la Place de la République, la construction d'une résidence de services portée par OBEO démarrera en 2019.

Le Palais des Congrès, porté par la Communauté d'agglomération qui sera construit à côté de la Gare Maritime, disposera d'une salle modulable de 500 à 3 000 places, et pourra accueillir jusqu'à 8 000 personnes pour les concerts et les spectacles en plein air. Les travaux de ce projet concerneront également la réhabilitation de la gare actuelle au sein de laquelle la billetterie, des espaces de convivialité, de salles de congrès seront aménagés. L'appel d'offres est en cours et les travaux commenceront début 2019.

Les aménagements urbains liés à ces opérations sont financés en partie par les investisseurs et en partie par la collectivité dans le cadre de sa participation financière à la concession d'aménagement. Pour 2019, la participation de la ville s'élève à 1 400 000 euros.

> *La finalisation du programme sur Transition avec l'ANRU et le démarrage de l'opération Triennial /Aiglons*  
Suite à la rénovation urbaine du secteur de Transition, un protocole de préfiguration a été signé sur les secteurs de Triennial et Aiglons. L'étude urbaine complémentaire sollicitée par l'ANRU a été finalisée et a permis d'aboutir au programme d'aménagement global sur le quartier et de préparer le dossier de demande de financement auprès de l'ANRU. Ce dernier a été déposé et examiné en Réunion Technique et Partenariale (RTP) par l'ANRU et ses partenaires.

Le Comité National d'Engagement de l'ANRU s'est saisi de ce dossier le 15 mars 2018 et a rendu son avis le 21 mai 2018. La convention sur la base des opérations validées par le comité national d'engagement est en cours de rédaction et devrait faire l'objet d'une signature en 2019. Des opérations sur le secteur seront engagées par le bailleur social, réhabilitation de la tour Méhul, de la barre David et du bâtiment Cherubini. Dans l'attente de la signature de la convention, la ville lance les études sur la réhabilitation des groupes scolaires, démarre les aménagements du square Cherubini et met en œuvre différentes actions dans le cadre de la gestion provisoire des espaces. Le montant investi en 2019 par la ville est de 400 000 euros avec un financement de 50% euros par l'ANRU.

> *Les travaux pluri annuels sur les bâtiments communaux*

Conformément aux engagements pris en faveur des aînés et des personnes en situation de handicap, la municipalité a adopté en 2015 un agenda d'accessibilité programmée qui concerne l'ensemble des bâtiments communaux et reprend les travaux nécessaires lesquels seront étalés sur une période de neuf ans. Enclenchés en 2016, les travaux d'accessibilité se poursuivront en 2019 pour un montant d'environ 700 000 euros (pour le théâtre, les établissements scolaires). Ces travaux concernent notamment la mise en accessibilité du parvis du théâtre, des sanitaires et du cheminement permettant l'accès au parterre. La rénovation du théâtre municipal sera engagée pour un coût global d'opération de près de 4 000 000 Euros. Plusieurs financements extérieurs sont d'ores et déjà obtenus, d'autres en cours de finalisation.

Depuis plusieurs années, un important programme de restauration de la Cathédrale Notre-Dame sur la base des conclusions de l'étude réalisée en 2002 par Lionel DUBOIS, Architecte en Chef des Monuments Historiques a été engagé. La dernière phase consiste en une intervention d'ensemble sur le dôme, comportant le renforcement de la structure, la rénovation de la couverture, le remplacement des vitraux et la réfection de la sculpture décorative et monumentale ainsi que sur les peintures murales des six chapelles. Le montant de cette dernière phase s'élève à 6 400 000 euros hors taxes, pour l'année 2019 les travaux s'élèveront à 1 200 000 Euros. Cette opération sera financée par la DRAC, le Département, la Région. L'Association des Amis de la Cathédrale apportera son concours.

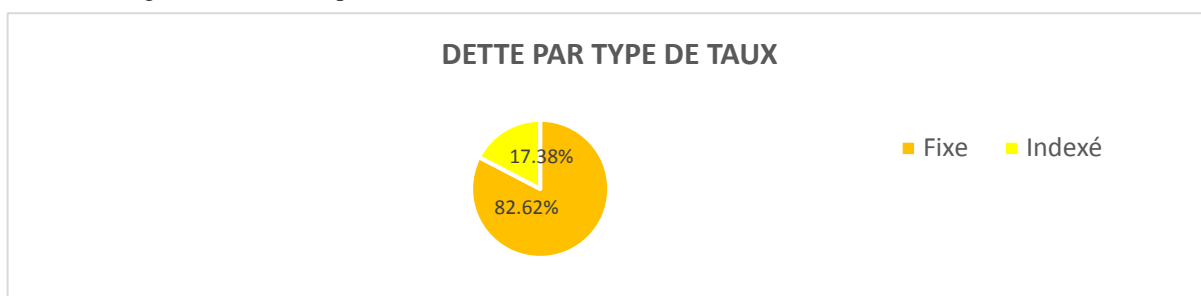
## LA STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette de la ville se concentre majoritairement dans le budget principal. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 26 contrats de prêts sont classés en tant que « Emprunts auprès des établissements financiers » pour un capital restant dû de 47 556 452,72 €.

Suite à l'achat par la commune du Centre Social, l'encours du budget principal comprend également un prêt classé en « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières », sans intérêts et hors charte GISSLER, emprunt contractualisé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Le capital restant dû de ce dossier au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 630 000 €.

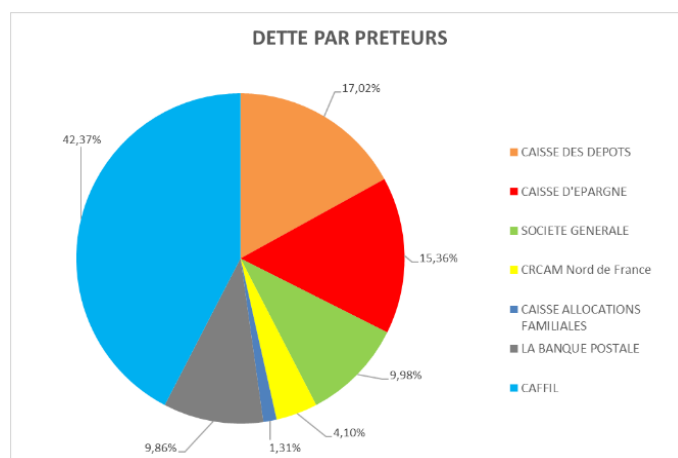
Concernant les budgets annexes, pour le budget Grand Projet Ville, le capital restant dû concernant les emprunts classés en « Emprunts auprès des établissements financiers » s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 4 550 697,51 € et pour le budget Redynamisation du Commerce les emprunts classés dans la même catégorie ont un capital restant dû de 1 355 775,20 € à la même date.

La ville souhaite bénéficier des opportunités de marché tout en diversifiant son profil d'encours de dette. C'est la raison pour laquelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sur le budget principal, 82,62 % de l'encours correspond aux emprunts à taux fixe ce qui correspond à 23 emprunts - les conditions de marchés ayant été favorables ces derniers mois - et 17,38 % correspond à des emprunts à taux indexé sur la durée du contrat à savoir 3 emprunts concernant des taux sur Livrets réglementés et 1 emprunt concernant un Euribor.



La gestion de la dette par la commune comprend également la rencontre annuelle avec les partenaires bancaires, celle-ci permettant de faire le point sur l'encours, renégocier éventuellement certains contrats, et faire part des attentes et objectifs de la commune pour les années à venir, notamment concernant les futures campagnes d'emprunt. Ces rencontres permettent également de mettre en avant l'implication des partenaires bancaires dans les différentes demandes qui leur sont formulées chaque année notamment concernant les restes à réaliser ou encore la contractualisation de la ligne de trésorerie.

La ville continue donc de travailler avec divers partenaires bancaires lors de la contractualisation de ses emprunts afin de trouver la proposition la plus adaptée. Actuellement, la ville compte 7 partenaires bancaires différents dont le principal est la Caisse Française de Financement Local puisque l'encours du budget principal s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 42,37 % de l'encours total. Ensuite, la Caisse des Dépôts et Consignations comptabilise 17,02 % de l'encours, la Caisse d'Épargne 15,36 %, la Société Générale 9,98 %, la Banque Postale 9,86 %, la CRCAM Nord de France 4,10 % et enfin la Caisse d'Allocations Familiales 1,31 %.



Concernant le recours à l'emprunt, un projet d'un montant de 6 000 000 € est en cours et devrait se concrétiser d'ici la fin de l'année 2018 dans le cadre du financement des restes à réaliser de l'année 2018.

Afin d'anticiper ses besoins, la ville souhaite réaliser en amont un prévisionnel de sa politique de recours à l'emprunt. Au cours de l'année 2019, le recours à l'emprunt se concentrera sur le budget principal, corollaire de la baisse de la capacité d'auto financement enregistrée dès 2017.

Au premier semestre 2019, un emprunt d'un montant de 1 000 000 € sera contracté afin de permettre la rénovation d'un bâtiment à destination des aînés.

Un deuxième emprunt sera également contracté lors de ce semestre pour un montant estimé à 3 000 000 €.

Enfin, au second semestre 2019, la commune envisage de réaliser un emprunt pour un montant de 4 000 000 €.

L'ensemble de ces emprunts aura pour but de permettre une couverture de la politique d'investissement répondant au souhait de renforcer l'attractivité de la commune, engendrant une progression de l'encours sur le budget principal.

Concernant l'encours de dette du budget principal au 31.12.2018, celui-ci correspond à 48 186 452,72 €. Au vu de la contractualisation des prochains emprunts, l'encours de dette au 31.12.2019 s'élèvera environ à 56 655 301,22 €.

Le remboursement en capital des emprunts tous budgets confondus s'élève au 31.12.2018 à 7 982 440,98 €, tandis que celui-ci est estimé au 31.12.2019 à 6 578 204,99 €.

La majorité des emprunts contractés par la commune, tous budgets confondus, respecte les préconisations de la charte GISSLER, à savoir la contractualisation d'emprunts classés majoritairement A1, c'est-à-dire à taux fixe, basés sur des livrets réglementés ou sur Euribor. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi que sur toute la période 2019, l'encours sera majoritairement classé A1.

EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT TOUS BUDGETS							
				DETTE CERTAINE		DETTE PREVISIONNELLE	
	BESOIN DE FINANCEMENT	VARIATION BESOIN DE FINANCEMENT	TOTAL MONTANT EMPRUNTE	RECOURS EMPRUNT	REMBOURSEMENT CAPITAL	PREVISION RECOURS EMPRUNT	REMBOURSEMENT CAPITAL
2018	2 017 559,02		10 000 000,00	4 000 000,00	7 982 440,98	6 000 000,00	7 982 440,98
2019	1 421 795,01	-595 764,01	8 000 000,00		6 578 204,99	8 000 000,00	6 578 204,99

Le besoin de financement 2018 s'élève à 2 017 559 €, il diminue en 2019 pour atteindre la valeur de 1 421 795 €. La variation du BFI est positive à 595 764 € en relation avec le maintien d'un niveau de recours à l'emprunt élevé à 8 000 000 € en 2019, tandis que le niveau du remboursement en capital décroche à 6 578 205 € en raison de l'extinction de lignes d'encours assez importantes. Cette variation positive montre donc que la commune fait preuve d'une gestion active de sa dette et en maîtrise l'équilibre.

Ce besoin de financement résulte de la volonté municipale d'amplifier sa politique d'investissement au bénéfice du développement de la commune.

### LA PRESENTATION DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

La structure des effectifs

ANNEE	12-2015	12-2016	12-2017	09-2018
Titulaires / stagiaires	735	727	666	663
Non Titulaires	242	255	182	185
Contrats aidés	98	106	97	60
TOTAL	1075	1088	945	908

Entre 2016 et 2017, l'effectif total communal a diminué de 13 % (-8% des agents titulaires, -28% des agents non titulaires, -8.5% des agents en contrats aidés).

L'évolution nettement à la baisse des effectifs a plusieurs origines :

Le transfert de la compétence Collecte des Ordures Ménagères à l'intercommunalité pour lequel 67 agents (52 agents titulaires, 8 agents non-titulaires, 1 emploi d'avenir, 6 CUI) ont rejoint la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

La reprise des Temps d'Activités Péri-éducatifs par l'association Boulogne Action Jeunesse à la rentrée de septembre 2017 soit 85 animateurs.

Ces transferts de personnel ont impacté principalement les agents titulaires de catégories de la filière technique pour le transfert de la compétence Collecte des ordures ménagères et les agents non-titulaires pour les activités péri-éducatives devenues associatives.



### Les dépenses de personnel

ANNEE	2015	2016	2017	2018
MASSE SALARIALE	34 335 465	34 429 671	33 025 812	32 500 000

Les dépenses de personnel suivent l'évolution des effectifs.

La baisse des effectifs liée notamment aux transferts de personnel a diminué la masse salariale totale de plus 1.4 M euros.

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place pour les cadres d'emplois concernés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A effectif constant, le montant brut annuel du régime indemnitaire des agents (toutes primes confondues) est estimé à 2 279 802 € en 2018 contre 2 063 371 € en 2017.

En 2017, le montant des heures supplémentaires représentait 741 888 € (dont 110 000 € consacrés aux élections) contre 838 605 € (dont 48 000 € consacrés aux élections) versés en 2016.

Le montant total des Avantages en nature s'élève en 2017 à 60 894 €.

La prévision 2019 inscrite au budget tablera sur la stabilité des effectifs sachant qu'a priori aucun changement de périmètre n'est actuellement prévu. Les inscriptions budgétaires seront modulées pour tenir compte du nouveau schéma de conventionnement avec le Centre de Gestion, assurances statutaires, adhésion au contrat socle, médecine préventive.

### La durée effective du travail

Le protocole d'accord relatif au temps de travail dans la collectivité a été actualisé.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les agents de la Ville de Boulogne-sur-Mer effectuent 37 heures hebdomadaires et bénéficient de 12 jours RTT. Les services ayant un temps de travail annualisé ont également revu leurs emplois du temps afin de respecter le protocole mis à jour.

### L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

L'impact le plus fort en 2019 pour le personnel sera la revalorisation des carrières au 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le cadre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations : transferts primes/points, passage en catégorie A des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs (ASE) et des éducateurs de jeunes enfants (EJE).

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations il s'agira concrètement en 2019 ainsi que dans un schéma à moyen terme:

- D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité.
- D'anticiper chaque départ en retraite (30 agents en 2018) et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins.
- De privilégier les offres en interne afin de favoriser les mobilités et proposer en priorité les postes aux agents en situation de reclassement médical.
- De remplacer les départs par des agents moins avancés sur leur carrière.
- De limiter les remplacements des agents en arrêt et examiner au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et de face à face avec les usagers.

### Le détail de la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité

La démarche de GPEC doit à présent s'inscrire dans la constance et se développer en fonction de méthodes déterminées et d'objectifs quantifiés qui devront permettre une meilleure adaptation aux besoins liés à l'évolution de la collectivité, qu'elle soit naturelle ou stratégique.

L'année 2019 verra se poursuivre la mise en place d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois des Effectifs et des Compétences (GPEEC) dont les entretiens annuels des agents constituent le socle. L'exploitation des données des entretiens permet de mieux identifier les différents leviers d'adaptation de la démarche pour optimiser la gestion des ressources, à l'image des demandes de mobilité ou encore de départs à la retraite.

De ces données 2018, il ressort ainsi que :

- 55 agents ont sollicité une mobilité en interne, dont 21 à court terme
- 49 agents ont indiqué qu'ils doivent partir à la retraite d'ici 2 ans

La politique de formation a été davantage optimisée (responsabilisation des encadrants, meilleur recensement des besoins inscrits au Plan de Formation de par une meilleure gestion des priorités). Par ailleurs, l'offre de formations internes en bureautique a été développée pour améliorer la pratique quotidienne de l'outil numérique et être en adéquation avec les évolutions mais également pour faciliter de futures mobilités d'agents actuellement en place sur des postes purement techniques vers des postes administratifs.